



MAIRIE

DE

BREIL-SUR-ROYA
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

OBJET :

V/Réf. :

N/Réf. :

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du vendredi 13 mars 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 13 mars 2015 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya. Début de la séance à 18H00.

Etaient présents : Mr André IPERT Maire, Mr Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mr Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, Mr Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, Mr Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mr Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Etaient Absents-Excusés : Mme Laurence FORESTIER Adjointe donne procuration à Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale donne procuration à Mr Michel MASSEGLIA Adjoint.

Secrétaire de séance : Mme Danièle GASTALDI.

Appel des présents

Approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 12 février 2015.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 12 février 2015.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Présentation du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) relatif aux mouvements de terrain et propositions sur le recours contentieux

Monsieur le Maire présente à la suite de la réunion publique du 7 mars 2015 qui s'est tenue dans la salle communale de Sainte Catherine, le Plan de Prévention des Risques Naturels relatif aux mouvements de terrain et ses aléas, les propositions sur le recours contentieux qui court sur un délai de deux mois à partir de la date d'affichage du 16 mars 2015 (article 4 de l'arrêté préfectoral)

A cette occasion, **Monsieur le Maire**, fait remarquer à propos du reportage dans Nice-Matin-Menton du 8 mars 2015, que le titre de l'article ne reflète pas ce qui a été dit au cours de la réunion publique.

Monsieur le Maire et **Mr Gilbert COTTALORDA** Conseiller Municipal appuyés par la projection des comparatifs « projet/PPRN » sur les plans de zonage Nord et Sud rappellent en détail les quelques modifications (quartier Graïou, Lavina, Piène-Haute) apportées par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ainsi que sur le règlement des zone rouge et zone rouge étoilée.

Débat autour du problème de la place Brancion.

Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal à cet effet, pose une question sur l'arrêté tel qu'il est rédigé et son application sur les projets autorisés des biens existants. Il y aurait lieu d'avoir plus de précisions à ce sujet.

Interruption de la séance pour donner la parole au public

Un débat s'instaure autour de cette demande de recours et sur les incidences futures liées à l'application du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

Reprise de la séance

Monsieur le Maire, propose de créer une Commission composée par les conseillers municipaux membres de la Commission d'Urbanisme* et par des personnes de la Société Civile qui en feront la demande et qui seront choisies en fonction de leurs compétences.

* : Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale déléguée à l'Urbanisme, Mr Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale, Mr Joseph REY Conseiller Municipal.

Le policier municipal sera mis à disposition lors des enquêtes en fonction de sa disponibilité.

Cette Commission a pour but de mettre en évidence les erreurs manifestes d'appréciation pour demander, par courrier, à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes une révision immédiate du PPRN et pour déposer, si la solution négociée n'aboutit pas, un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nice.

La commune se propose d'être le représentant unique des requérants auprès du Tribunal Administratif de Nice.

Plan de travail :

- 16 mars 2015 : Mise en place de la commission et définition de l'agenda de travail (2 permanences seront mises en place pour l'accueil et le conseil des pétitionnaires)
- 23 au 31 mars 2015 : Rédaction des dossiers techniques
- 1^{er} au 4 avril 2015 : Mise en forme des dossiers
- 7 avril 2015 : Transmission des dossiers au Préfet des Alpes-Maritimes

Le 10 avril 2015 au plus tard en cas de refus ou de non-réponse de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes finalisation du dossier de recours contentieux pour transmission au Tribunal Administratif de Nice.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer :

- Sur le principe de la création de cette Commission spéciale du Plan de Prévention des Risques Naturels de Breil sur Roya :

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

- Sur la demande de modification officielle du PPR auprès du Préfet des Alpes-Maritimes :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

2 - Projet d'intégration dans le domaine privé communal des biens sans maître suivants :

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme présente le projet d'intégration dans le domaine privé communal des biens sans maîtres suivants :

A-La totalité de la construction sise 90, rue de Turin, cadastrée section E – n° 433 composée de 3 niveaux sur rez-de-chaussée.

B-Dans la construction sise 35 rue Pasteur, cadastrée section E – N° 165 – Les lots 1, 2, 3 et 5.

Il est proposé ensuite de mettre ces biens à la vente pour l'euro symbolique.

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

3 - Opération déneigement année 2014/2015 - Demande de subvention au Conseil Général des Alpes-Maritimes

Considérant le déneigement des voies communales de la commune rurale de Breil sur Roya ;

Considérant l'affectation et la nature des dépenses subventionnables permettant d'assurer la viabilité hivernale des voies communales.

Monsieur le Maire, demande aux membres l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Général une subvention à hauteur de 70% du montant H.T de la dépense totale, estimée à 10.468,08€ H.T.

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

4 - Catalogue des Tarifs municipaux et Redevances Année 2015 « Camping et Piscine » - Reconduction/Modification

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil :

-La reconduction à l'identique des tarifs actuels du Camping :

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

-La modification de certains tarifs actuels de la Piscine :

Forfaits

Carte de 10 entrées enfants de 3 à 12 ans : 20,00€

Carte de 10 entrées Adultes : 30,00€

Campeurs du camping Azur et Merveilles : 1,50€/personne/jour

Scolaire : 1,00€

Groupe : 1,00€

Vote

Contre : 0

Abstention : 5

Pour : 14

- **Questions Diverses**

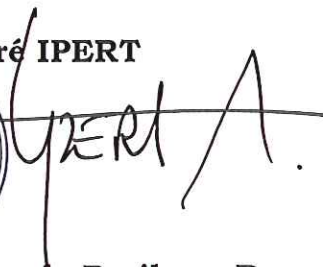
Mr Jean-Pierre BEGHELLI demande si une réponse a été donnée concernant la sollicitation d'un prêt ?

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal nous informe qu'il a mis à disposition des conseillers municipaux la situation comptable synthétique de la commune en vue d'un débat d'orientation budgétaire qui sera mis au vote le 9 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20H30.

André IPERT



Maire de Breil sur Roya